

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26.07.01 Convocation du 18.07.2001

Compte rendu affiché 30 juillet 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Isabelle DESVIGNES

Réf. : BJ/LDA

**Objet : DIAGNOSTIC SOCIAL  
PARTAGE**

<u>Nombre de</u> <u>conseillers</u>	
en exercice : 29	
présents 19	
votants 28	

**Présents :**

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,  
Mme BOUHEY, MM. RODRIGUEZ, OLLIVIER,  
Maires-Adjoints,

M. MEYER, Mmes GLATARD, WYMAN, BERRA,  
MM. GONDELAUD, GOSSET, CHRETIN, Mmes DURAND,  
DESVIGNES, M. BOUREZG, Mme LABASOR

**Absents représentés :**

M. AUROY par M. RODRIGUEZ, Mlle VEYRIER par  
M. POINT - Mme BROSSARD par Mme GLATARD, -  
Mme MARMONIER par M. FAURE - Mme ZUILI par  
M. OLLIVIER - M. FERNANDES par M. CHATUT -  
Mme PERRIN par Mme BOUHEY - Mlle MILLET par  
Mme LABASOR - M. BELLOT par M. BOUREZG.

**Absent excusé :** M. MACHURAT.

Madame la Conseillère Municipale déléguée explique que, dans le cadre de l'évaluation des différents dispositifs existant sur la commune de Neuville-sur-Saône, et dans un souci de concertation avec les citoyens, un diagnostic social partagé semble nécessaire à mettre en œuvre par l'ensemble des acteurs présents et engagés dans des projets locaux.

Elle indique qu'il s'agit, à travers ce diagnostic, d'apprécier la pertinence et la cohérence de l'offre en matière de services publics, d'actions sociales, culturelles et éducatives, de logement, de transport..., proposée aux Neuillois en fonction de leurs besoins et attentes qui seront évalués.

Elle propose de désigner l'I.T.S. (Institut du Travail Social) de Caluire pour accompagner cette démarche et les implications qui en découleront. Ce diagnostic démarrera en octobre 2001 pour s'achever dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2002.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé de Madame la Conseillère Municipale déléguée, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



- Vu le Contrat de Ville,
- Décide d'élaborer un diagnostic social de la commune,
- Confie à l'I.T.S. (Institut du Travail Social) à Caluire et Cuire le soin de réaliser cette mission,
- Adopte le plan financier suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>27 journées x 5200 F.</i>	<i>140.400,00</i>	<i>Commune Neuville</i>	<i>52.200,00</i>
		<i>Etat</i>	<i>42.000,00</i>
		<i>CAF</i>	<i>46.200,00</i>
<b>Total :</b>	<b>140.400,00</b>	<b>Total :</b>	<b>140.400,00</b>

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire,

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 26 juillet 2001  
Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire  
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 9 novembre 2001  
- de la publication le 10 novembre 2001

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 9 novembre 2001